



# PRÉPARONS NOTRE AVENIR

## Unification de la profession comptable canadienne



# DOCUMENT D'INFORMATION SUR L'UNIFICATION

## Vue d'ensemble

Les dirigeants de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) et des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) ont élaboré une convention d'intégration en vue de l'unification de CGA-Canada et CPA Canada.

La convention d'intégration a été approuvée le 14 septembre 2013 par le conseil d'administration de CGA-Canada et le conseil d'affiliation de CGA-Canada, lequel se compose de délégués avec droit de vote de tous les territoires et provinces du Canada ainsi que de délégués avec droit de vote de nos associations affiliées à l'étranger. Afin d'intégrer ses activités à celles de CPA Canada et de commencer à faire profiter ses membres des avantages et services offerts par CPA Canada, CGA-Canada doit obtenir l'approbation des membres conformément au Règlement intérieur de CGA-Canada.

Si la convention d'intégration est approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire des membres de CGA-Canada qui aura lieu le 8 octobre 2013, CGA-Canada se joindra à CPA Canada pour concrétiser l'engagement de la profession de CPA à unifier tous les professionnels comptables du Canada et à servir leurs intérêts de même que ceux du public.

Vous trouverez ci-joint le résumé de la convention d'intégration. Les membres de CGA-Canada peuvent aussi consulter la version intégrale de la convention proposée, après s'être engagés à en respecter le caractère

confidentiel, en se rendant sur le site créé pour l'enregistrement des procurations en ligne.

Dans la plupart des provinces, les CGA ont déjà voté fortement en faveur de l'unification de leur organisation provinciale avec celles des CA et des CMA. Ainsi, des organisations comptables représentant presque 90 % de tous les professionnels comptables du Canada sont engagées dans le processus d'unification. Au Québec, les CGA ont déjà regroupé leurs activités avec celles des CA et des CMA sous la bannière CPA. En Ontario, le titre de CPA a été délivré à tous les CA, et un processus a été mis en place pour permettre à tous les CGA et CMA actifs de cette province d'avoir aussi accès au titre de CPA.

CPA Canada a été créée par la Société des comptables en management du Canada (CMA Canada) et l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) le 1<sup>er</sup> janvier 2013, et elle est devenue opérationnelle le 1<sup>er</sup> avril 2013. Tous les CA et CMA du Canada bénéficient désormais de services aux membres consolidés fournis par cette nouvelle organisation de CPA. La Grille de compétences des CPA, fondée sur les exigences des grilles de compétences des programmes d'origine, a été distribuée aux établissements

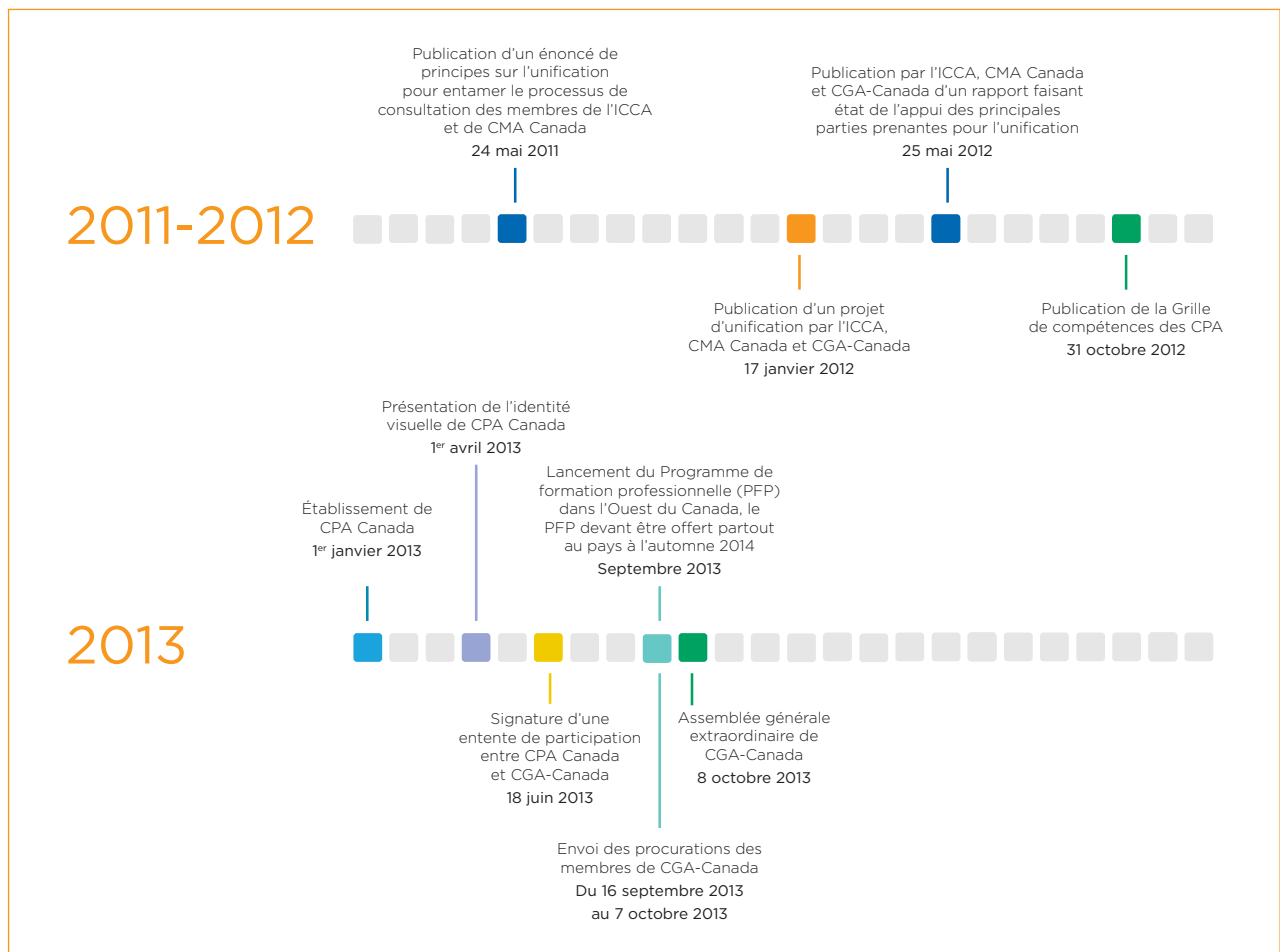
d'enseignement postsecondaire partout au Canada. Le programme d'agrément CPA est opérationnel en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba et sera lancé dans les autres provinces en 2014. En outre, des mesures sont prises pour que le *Manuel de l'ICCA* devienne, cette année, le *Manuel de CPA Canada*.

Comme l'unification de la profession comptable canadienne progresse rapidement, il est essentiel que les CGA de partout au Canada et de l'étranger expriment leur intérêt à faire partie de la profession de CPA en se prononçant dans le cadre de ce vote important. De nombreux membres ont déjà voté, à l'échelle provinciale, en faveur de l'adhésion au titre de CPA. CGA-Canada a maintenant besoin de l'appui des membres pour représenter les intérêts de tous les CGA dans l'édification de la nouvelle profession unifiée de CPA. Après deux ans de consultation auprès des membres et d'autres parties prenantes, CGA-Canada croit fermement que l'unification est la décision qui sert le mieux la profession. Nous demandons aujourd'hui aux membres de CGA-Canada d'approuver la convention d'intégration,

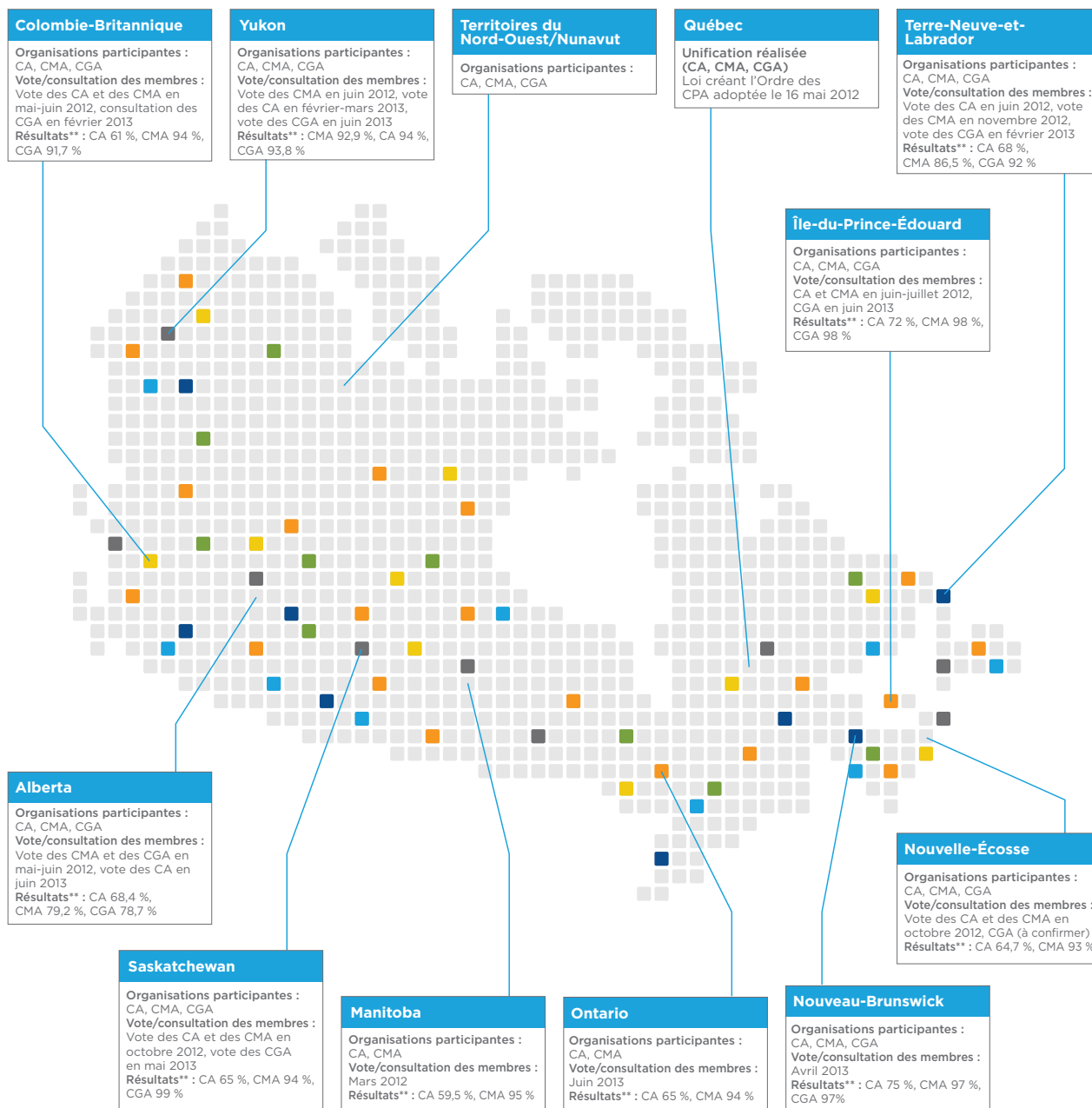
qui permettra à CGA-Canada :

- d'unifier ses activités et celles de CPA Canada au moyen du transfert des actifs de CGA-Canada à CPA Canada et de la prise en charge des passifs de CGA-Canada par CPA Canada, et au moyen de l'intégration des activités de CGA-Canada à celles de CPA Canada conformément aux modalités et conditions de la convention d'intégration;
- de fournir aux membres de CGA-Canada participant à l'unification les avantages dont bénéficient les membres de CPA Canada;
- de travailler à l'élaboration de cheminements qui permettraient aux CGA des associations qui ne souscrivent pas actuellement au projet d'unification d'adhérer à la profession de CPA s'ils le désirent.

Aux termes de la convention d'intégration, CGA-Canada, tout comme l'ICCA et CMA Canada dans le cadre de l'unification de leurs activités pour créer CPA Canada, continuera d'exister pendant un certain temps de manière que les clauses convenues entre toutes les organisations soient continuellement respectées.



# ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'UNIFICATION DANS L'ENSEMBLE DU PAYS\*



\*Au 15 août 2013

\*\*Les résultats englobent les votes des répondants qui sont en faveur de l'unification et de ceux qui veulent que ce soit le conseil (élu) qui prenne la décision, selon le cas.

## Projet d'unification

Le projet d'unification de CGA-Canada et CPA Canada est fondé sur le cadre d'unification que les trois organisations comptables nationales d'origine ont conjointement présenté à leurs membres en janvier 2012. Ce cadre énonce la vision autour de laquelle s'articule la profession de CPA de même que les huit principes directeurs sur lesquels repose la convention. Ces huit principes directeurs sont inscrits dans les conventions d'unification nationale et provinciales, établissant ainsi un mandat et un mode de gouvernance communs pour l'ensemble de la nouvelle profession.

## Profession de comptable professionnel agréé : vision

Incarner le titre comptable canadien par excellence, reconnu internationalement comme une référence en affaires, qui protège et sert au mieux l'intérêt public.

## Principes directeurs

Les conventions d'unification des organisations nationale et provinciales de CPA reposent toutes sur les principes directeurs ci-dessous. Ces principes établissent le mécanisme menant à l'unification de la profession et à la réalisation de sa vision :

- évolution vers un titre unique;
- maintien des titres actuels;
- maintien des droits acquis, sans élargissement;
- agrément;
- un titre unique et des spécialités;
- valorisation de la marque CPA;
- code de déontologie et réglementation communs, et exercice de l'expertise comptable;
- activités et gouvernance fusionnées.

## Valeur du titre de CPA : Comment les membres y trouvent-ils leur compte?

### Maintien des acquis

Tous les membres conserveraient le droit d'utiliser leur titre professionnel actuel.

### Obtention d'un nouveau titre professionnel reconnu internationalement

Tous les membres recevraient le titre de CPA et feraient partie de la seule profession comptable représentée à l'échelle nationale au Canada. En outre, le titre de CPA, sous ses diverses formes, est le titre comptable le plus répandu au monde.

### Élimination du double emploi

Le regroupement des organisations comptables nationales en une seule permettrait d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'administration, et de mieux soutenir les organisations provinciales qui réglementent la profession.

### Accroissement de la représentation auprès des gouvernements fédéral et provinciaux

En devenant membres d'une association regroupant plus de 150 000 membres, les comptables ont plus d'influence sur les questions qui touchent leur avenir et celui de l'ensemble de la profession.

### Accès à un plus grand nombre de ressources professionnelles à meilleur prix

Une organisation nationale plus forte dont l'effectif est plus important est en mesure de fournir à ses membres des services plus exhaustifs et plus ciblés, et ce à meilleur prix. Le statut de membre de CPA Canada peut permettre aux comptables et aux cabinets d'économiser des centaines, voire des milliers de dollars par année. En plus d'épargner les 550 \$ que coûte la version électronique du *Manuel de l'ICCA*<sup>1</sup>, les CPA peuvent s'inscrire à des webinaires gratuits, consulter le site d'emplois CPA Source et avoir accès à une vaste gamme de publications techniques et professionnelles.

1 Le *Manuel de l'ICCA* deviendra le *Manuel de CPA Canada*.

---

## Valeur du titre de CPA : Comment la profession comptable y trouve-t-elle son compte?

### Création du titre comptable professionnel par excellence du Canada

Le titre de CPA sera le seul titre comptable professionnel national au Canada. Forte de plus de 150 000 membres, CPA Canada figurera parmi les plus grandes organisations comptables du monde.

### Mise en place de normes de déontologie et d'exercice élevées et uniformes

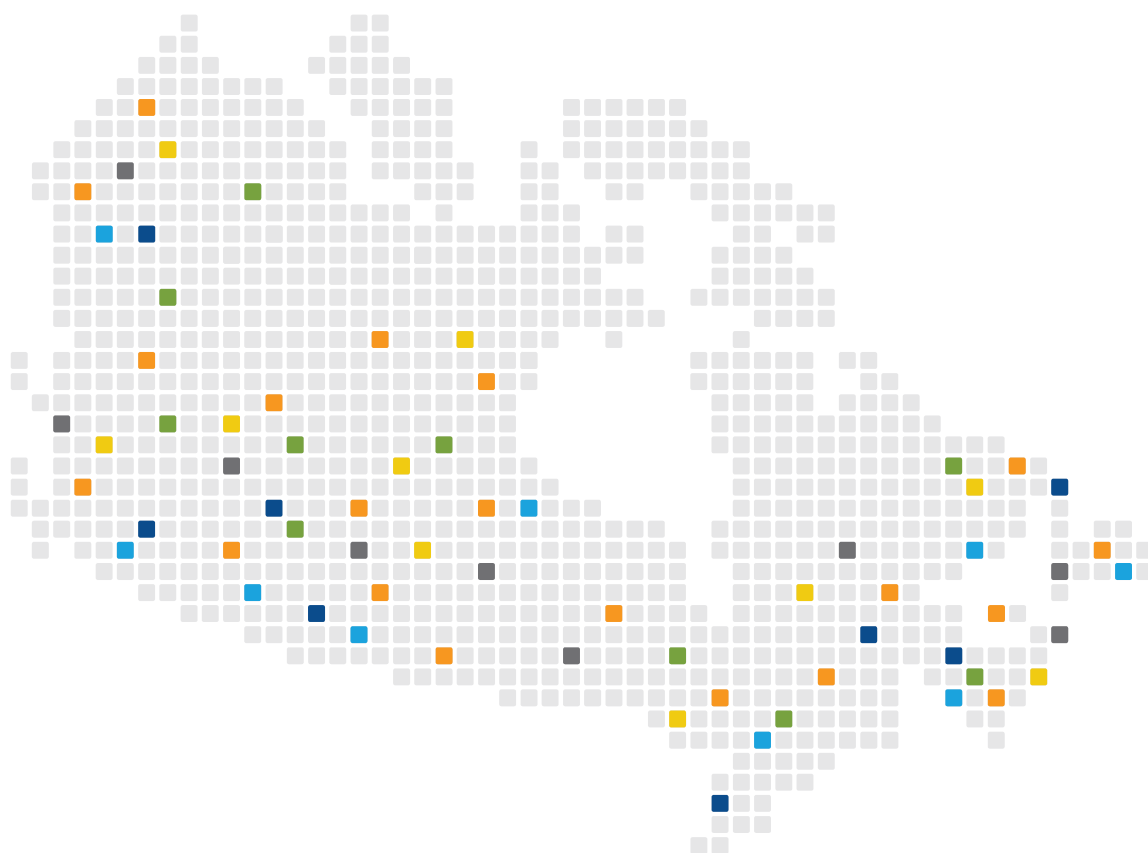
Le public est mieux protégé lorsque les professionnels comptables et les services qu'ils fournissent sont assujettis à des normes communes rigoureuses.

### Soutenir une intensification de la concurrence

Une profession unifiée sera mieux en mesure de faire face à l'entrée éventuelle d'organisations comptables étrangères sur le marché canadien.

### Accroissement de l'influence sur la scène mondiale

En tant que membres d'une profession unifiée, les CPA auront les effectifs et les ressources voulus pour apporter une contribution considérable aux organisations et projets comptables internationaux.



---

## CPA Canada

CPA Canada est l'organisation nationale qui représente la profession de CPA. Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par suite de l'union de l'ICCA et de CMA Canada. Les statuts et règlements sur lesquels repose la création de CPA Canada sont conformes au cadre d'unification qui constitue le fondement de toutes les conventions provinciales.

## Gouvernance

Le mode de gouvernance de CPA Canada est décrit dans le Règlement administratif de CPA Canada, que l'on peut consulter sur le [site Web de CPA Canada](#). Le Règlement administratif tient compte des huit principes directeurs énoncés dans le cadre d'unification et ses dispositions témoignent d'un souci de justice et d'équité.

## Protection des droits des membres

Le Règlement administratif de CPA Canada consacre expressément l'important principe de protection des droits des membres énoncé dans le cadre d'unification. La protection des membres de toutes les organisations d'origine est établie dans l'article 4 du Règlement administratif, qui assure le maintien, après l'unification, des droits d'exercice et autres droits que possédait antérieurement un membre. L'article 4 porte expressément sur la protection des droits des membres des organisations d'origine, et notamment sur la protection de leurs droits acquis dans le cadre de la négociation d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM).

Il est à noter qu'au cours de la période de transition que connaît la profession, l'article 4 du Règlement administratif ne pourra pas être amendé sans le consentement unanime de CGA-Canada, de l'ICCA et de CMA Canada.

## Conseil de CPA Canada

La gouvernance de CPA Canada est alignée sur le mode de gouvernance établi par les conventions provinciales, en ceci que l'organisation professionnelle est gouvernée par un conseil composé de bénévoles. La taille du conseil, les rôles et les responsabilités ainsi que les politiques et les procédures témoignent des meilleures pratiques en matière de gouvernance et sont consignés dans le Règlement administratif de CPA Canada.

En signant la convention d'intégration, les CGA participeront pleinement à la gouvernance de CPA Canada. Le mandat et la composition du conseil jusqu'à l'heure de la réorganisation et après l'heure de la réorganisation sont énoncés à l'article 6 du Règlement administratif de CPA Canada. Au cours de la période de transition de la profession, l'article 6 du Règlement administratif, qui porte sur la représentation des organisations d'origine et la taille du conseil, ne pourra pas être amendé sans le consentement des trois organisations comptables nationales d'origine.

## Le nouveau programme d'agrément CPA

CPA Canada est responsable de l'élaboration du nouveau programme d'agrément CPA ainsi que de celle des programmes de spécialisation postérieurs à l'agrément qui seront créés pour offrir aux CPA la possibilité de rehausser leur expertise et de faire progresser leur carrière.

Le programme d'agrément CPA s'appuie sur les meilleurs éléments des programmes de formation existants pour créer un processus d'agrément rigoureux et stimulant qui saura répondre aux besoins des entreprises, des cabinets et du secteur public. L'élaboration de ces programmes tient compte des modalités de transition qui doivent être en place pour les candidats et étudiants provenant de chacun des programmes d'origine. On trouve des renseignements sur tous les programmes de formation de CPA Canada au [www.cpacanada.ca/fr/](http://www.cpacanada.ca/fr/).

---

Le nouveau programme d'agrément CPA a été élaboré de manière à respecter, voire dépasser toutes les normes de formation, d'évaluation et d'expérience pratique de l'International Federation of Accountants (IFAC).

Le nouveau programme :

- sera reconnu comme étant au moins aussi exigeant que tous les programmes actuels;
- sera élaboré au niveau national et diffusé par les organisations provinciales (ou, dans certains cas, régionales);
- exigera la possession d'un diplôme universitaire de premier cycle et l'étude de matières spécifiques pour l'admission au Programme de formation professionnelle (PFP) des CPA;
- s'achèvera par une Évaluation finale commune de plusieurs jours;
- comprendra le Programme de formation préalable (PFPr) des CPA, un programme passerelle accéléré offert à temps partiel permettant aux détenteurs d'un diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline autre que l'administration de suivre les cours qui leur manquent pour pouvoir être admis au PFP des CPA;
- plaira aux employeurs du fait qu'il permettra aux candidats d'acquérir des compétences en comptabilité et en affaires dans le cadre d'un programme professionnel efficient de grande qualité;
- respectera, voire dépassera les exigences des principales organisations comptables dans le monde, de sorte que la nouvelle profession de CPA puisse maintenir les ARM ou les accords de réciprocité existants et en conclure de nouveaux.

Le nouveau programme d'agrément CPA est conçu pour former les professionnels comptables par excellence du Canada. Cependant, les personnes intéressées à la comptabilité ne se destinent pas toutes à une carrière de CPA. La profession de CPA élabore un programme distinct pour ceux qui aspirent à faire carrière en comptabilité sans devenir CPA. Ce programme sera assorti d'exigences appropriées, en matière d'admission, de formation et d'évaluation, conçues pour répondre aux besoins du marché et aux objectifs de la profession. Des passerelles, comportant formation et évaluations, vers les volets pertinents du programme intégral d'agrément CPA seront en outre élaborées. Ce nouveau programme devrait être offert à compter de l'automne 2014.

## Programme post-agrément

Le programme de formation professionnelle continue des CPA offrira des occasions d'apprentissage à la mesure de la diversité des intérêts des membres. L'organisation nationale et les organisations provinciales collaboreront pour proposer aux membres une gamme de cours suffisamment variée et pourront ainsi profiter d'économies d'échelle. Les programmes de spécialisation postérieurs à l'agrément offriront aux membres la possibilité de rehausser leur expertise et de faire progresser leur carrière.

## Cotisations

Les membres de toutes les organisations comptables paient une cotisation à une organisation provinciale et à une organisation nationale. À l'heure actuelle, le montant de la cotisation nationale versée aux organisations d'origine diffère, mais il sera harmonisé au fil des ans.

Il y aura toutefois une période de transition, puisque l'unification ne se fait pas au même rythme dans toutes les provinces. On s'attend à ce que la cotisation soit entièrement harmonisée d'ici 2016, soit la date à laquelle la nouvelle législation sur les CPA devrait être en place dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

## Votre vote compte

CGA-Canada demande aux membres de participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres, que ce soit en personne ou par procuration, en vue d'approuver la convention portant sur l'unification de CGA-Canada et CPA Canada. Vous devez exprimer votre opinion à l'échelle nationale pour vous assurer que CGA-Canada pourra faire partie de CPA Canada et représenter les intérêts de tous les CGA – tant ceux du Canada que ceux de l'étranger – dans l'édification de la profession de CPA. Même si vous avez voté à l'échelle provinciale, il est important que vous participiez à l'assemblée générale extraordinaire des membres.

---

# PRÉPARONS NOTRE AVENIR

Unification de la profession comptable canadienne

